

N° 62

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1983

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1984, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

ANNEXE N° 8

DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Rapporteur spécial : M. Henri GCETSCHY.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalbert, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Yves Durand, Louis Perrein, Camille Vallin, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; MM. René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Jean Chamant, Pierre Croze, Gérard Delfau, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Fernand Lefort, Georges Lombard, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Michel Maurice-Bokanowski, Josy Moinet, René Monory, Jacques Mossion, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Maurice Schumann, Henri Torre, André-Georges Voisin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e législ.) ; 1726 et annexes, 1735 (annexe n° 14), 1736 (tome XII), 1739 (tomes VI et VII) 1740 (tome VI) et in-8° 458.

Sénat : 61 (1983-1984)

Loi de Finances - Départements d'outre-mer - Territoires d'outre-mer.

SOMMAIRE

	Pages
PRINCIPALES OBSERVATIONS	3
EXAMEN EN COMMISSION	5
AVANT PROPOS	7
SECTION 1. PRESENTATION DES CREDITS	13
<i>I. Les dépenses ordinaires</i>	16
<i>II. Les dépenses en capital</i>	18
SECTION 2. L'ADMINISTRATION GENERALE	21
<i>I. L'administration centrale</i>	21
<i>II. Les services extérieurs</i>	23
SECTION 3. L'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE	25
SECTION 4. L'ACTION ECONOMIQUE	30
SECTION 5. LES COLLECTIVITES LOCALES	34
SECTION 6. LA RECHERCHE DANS LES TOM	38
ANNEXES	40

PRINCIPALES OBSERVATIONS

● La **présentation des crédits**, si elle réduit en un même fascicule « bleu » les trois sections du budget, comporte encore des lacunes. Ainsi les tableaux récapitulatifs dans chaque section ne permettent-ils pas d'isoler l'évolution des mesures acquises au sein des services votés. Par ailleurs, il n'existe pas de tableau récapitulatif d'ensemble, toutes sections confondues, des crédits, ce qui rend malaisée la lecture du « bleu ».

Les jaunes « DOM » et « TOM » parviennent trop tard au Parlement pour permettre une appréciation approfondie de la place du Secrétariat d'Etat aux DOM-TOM au sein de l'ensemble de l'effort de l'Etat pour l'Outre-Mer. A cet égard, il serait souhaitable qu'un tableau synthétique, publié dans le « bleu » DOM-TOM résume en une seule page le contenu des deux fascicules jaunes.

● La **procédure du service militaire adapté** dans les DOM voit ses crédits augmenter de 4,49 % par rapport à 1983, mais la subvention d'investissement à ce titre (chapitre 68.11) fléchit de - 14,2 % en 1984 par rapport à l'année précédente.

La **procédure du S.M.A.** fait l'objet d'une extension à la Nouvelle-Calédonie (+ 15 millions de francs sur le Titre III), et de l'institution d'une subvention d'équipement (7 millions de francs sur le chapitre 68.10 nouveau).

● Les crédits consacrés aux **collectivités locales** des DOM et des TOM marquent une évolution contradictoire alors que l'année 1983 a été dominée par diverses réformes des structures administratives et qu'est posé le problème de la répartition des compétences. Ainsi les crédits de l'action 04 (DOM) fléchissent de - 6,4 %, alors que les crédits de l'action 08 (TOM) progressent de 6,55 %.

● Les subventions au Fonds d'investissement dans les D.O.M. **(FIDOM)** fléchissent de 7,42 % par rapport à 1983 en crédits de paiement. Les subventions au fonds d'investissement pour le développement économique et social dans les T.O.M. **(FIDES)** fléchissent quant à elles de 30,7 % par rapport à l'année précédente. Les crédits affectés à ces subventions ne sont pas toujours consommés de façon optimale du fait de l'annulation de certaines opérations ou de retards à la livraison d'équipements.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le mercredi 2 novembre 1983, la Commission a procédé à l'examen des crédits du secrétariat d'Etat aux Départements et Territoires d'Outre-Mer.

M. Henri GÆTSCHY, rapporteur spécial, après avoir rappelé les principaux faits qui ont marqué l'année 1983 notamment, les cyclones dont a été victime la Polynésie ainsi que les annulations de crédits intervenues le 5 mai 1983, a estimé que l'année 1984 ne s'annonçait pas sous des auspices très favorables.

Indiquant que les crédits consacrés aux départements et territoires d'Outre-Mer atteignent 1,2 milliard de francs pour 1984, soit une croissance de 1,4 % seulement en francs courants, le rapporteur spécial s'est inquiété des risques de révision en baisse de certains programmes et a présenté à la commission une synthèse de l'évolution des crédits.

M. Henri GÆTSCHY a ensuite fait part à la Commission des principales observations que lui inspirent les crédits proposés pour 1984.

Concluant, M. Henri GÆTSCHY a souligné la relative modicité des crédits consacrés aux départements et territoires d'Outre-Mer qui ne représentent que 0,15 % du budget civil de l'Etat et dont la part tend à s'amoinrir. Il a fait part de ses réserves concernant les crédits prévus et estimé que des garanties devaient être demandées au Gouvernement concernant les collectivités locales, la recherche scientifique et le projet de port de Longoni (Mayotte).

A l'issue de cet exposé, M. André FOSSET s'est interrogé sur les objectifs des investissements portuaires et routiers en Guyane et a souligné la régression des investissements outre-mer.

M. Christian PONCELET, pour sa part, s'est interrogé sur la disproportion existant, pour les crédits du Titre IV, entre les départements et les territoires d'Outre-Mer.

M. Roger LISE, rapporteur pour avis au nom de la Commission des Affaires sociales, a souligné les graves difficultés traversées sur le plan économique et social, par les départements et territoires d'Outre-Mer.

M. Maurice BLIN, rapporteur général, a souhaité obtenir des précisions concernant les causes de la faible augmentation des crédits du secrétariat d'Etat et sur la part que représentent ces crédits au sein de l'effort total de l'Etat pour l'Outre-Mer.

M. René MONORY, soulignant à son tour le fléchissement des investissements, a évoqué devant la commission les conclusions de sa mission outre-mer. Il a déploré l'incertitude politique qui règne sur le devenir des territoires d'Outre-Mer et souhaité une redistribution de l'investissement en Nouvelle-Calédonie.

M. Roger LISE a souhaité obtenir des précisions sur la nature des travaux d'infrastructure à effectuer en Guyane.

M. Christian PONCELET s'est, pour sa part, enquis de l'avenir du statut de certains des départements d'Outre-Mer et sur le désengagement économique apparent qui semble opéré outre-mer.

MM. Jacques DESCOURS DESACRES et Jean-François PINTAT ont regretté que la présentation des crédits au sein du fascicule bleu ne rende pas un compte clair de l'effort de l'Etat en faveur de l'Outre-Mer.

M. Maurice BLIN, rapporteur général, a souligné qu'un jugement global sur l'effort de l'Etat était malaisé en raison de la parution tardive des documents budgétaires jaunes résumant l'action des divers ministères concernés.

Le rapporteur spécial a alors répondu à l'ensemble des intervenants, rappelant notamment les précisions qu'il souhaitait obtenir du gouvernement concernant le projet de port de Longoni (Mayotte).

La commission a alors, dans sa majorité, décidé de soumettre les crédits des Départements et Territoires d'Outre-Mer à l'appréciation du Sénat.

AVANT PROPOS

Mesdames, Messieurs,

● L'année qui s'achève a été marquée par une intensité particulière dans les domaines concernés par l'activité du Secrétariat d'Etat aux Départements et Territoires d'Outre-Mer.

Sur le plan institutionnel, quatre faits sont à souligner :

- la concertation avec les élus territoriaux sur le projet de réforme du statut de la **Polynésie française** s'achève et l'assemblée territoriale devait émettre son avis à cet égard le 6 septembre 1983 ;

- le statut futur de la **Nouvelle-Calédonie** est en cours d'élaboration ;

- les **élections régionales** se sont déroulées dans les départements d'outre-mer le 20 février 1983 ;

- la session d'automne, enfin, devrait voir au Parlement la discussion du projet de loi sur **les compétences** des assemblées locales.

La conjoncture économique, quant à elle, a été dominée par quatre faits :

- les pouvoirs publics rencontrent des difficultés pour assurer le **développement** des départements et territoires d'outre-mer, en période d'inflation et de dérive des termes de l'échange, et pour articuler leur action avec les décisions prises dans le cadre des communautés européennes ;

- les territoires d'outre-mer, la Polynésie surtout, ont été, une fois de plus, sévèrement touchés par une série de six **cyclones** de forte intensité, situation exceptionnelle qui ne s'était pas produite depuis le début du XX^e siècle et qui a causé d'importants dégâts ;

– les premières **assises nationales des originaires d’Outre-Mer**, dont l’organisation avait été confiée à l’Agence nationale pour l’insertion et la promotion des travailleurs d’Outre-Mer (ANT), se sont tenues à Paris le 16 juin 1983 en présence de M. le Secrétaire d’Etat chargé des Départements et Territoires d’Outre-Mer ;

– enfin, l’élaboration du **IX^e Plan** a été l’occasion d’intégrer l’Outre-Mer dans les préoccupations de la planification à travers les travaux de l’Intergroupe « DOM-TOM » et la prise en compte des départements et territoires au sein du programme prioritaire d’exécution N° 9 « Réussir la décentralisation et l’équilibre du territoire » ainsi que de la procédure des contrats de plan.

● L’exécution de la loi de finances pour 1983 ne s’est pas déroulée, s’agissant des crédits du Secrétariat d’Etat, de façon optimale.

– D’abord l’arrêté du 5 mai 1983 a procédé à un certain nombre **d’annulations de crédits** qui concernent le Secrétariat d’Etat aux DOM-TOM, dans le cadre de la « régulation budgétaire ».

Ces annulations se sont réparties comme suit :

SERVICES	CHAPITRES	AUTORISATION de programme annulé.	CREDIT de paiement annulé.
Francs.			
DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER			
II. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER			
TITRE IV			
Subventions de caractère facultatif en faveur des collectivités locales et de divers organismes des départements d'outre-mer.	41-52	»	1 000 000
Action sociale en faveur des personnes étrangères à l'administration	46-91	»	2 190 000
Total pour le titre IV.....		»	<u>3 190 000</u>
TITRE V			
Contribution au financement des infrastructures portuaires et routières de base de Guyane.	58-01	10 900 000	<u>7 690 000</u>
TITRE VI			
Travaux divers d'intérêt local..	67-51	430 000	130 000
Subvention au F. I. D. O. M. (section générale)	68-01	22 120 000	6 630 000
Subvention au F. I. D. O. M. (section départementale)	68-04	38 630 000	11 590 000
Service militaire adapté dans les départements d'outre-mer ...	68-11	6 200 000	6 140 000
Subventions pour grosses réparations des édifices culturels appartenant aux collectivités locales des départements d'outre-mer	68-20	20 000	4 000
Subventions d'équipement aux collectivités locales des départements d'outre-mer pour les constructions publiques	68-50	250 000	70 000
Totaux pour le titre VI..		<u>67 650 000</u>	<u>24 564 000</u>
Totaux pour les départements d'outre-mer		<u>78 550 000</u>	<u>35 444 000</u>
III. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER			
TITRE V			
Equipement administratif	57-91	1 630 000	<u>1 340 000</u>
TITRE VI			
Recherche scientifique dans les territoires d'outre-mer	68-05	2 000 000	500 000
Subvention au F. I. D. E. S. (section générale)	68-90	27 870 000	14 330 000
Subvention au F. I. D. E. S. (section des territoires).....	68-92	6 060 000	3 520 000
Totaux pour le titre VI..		<u>35 930 000</u>	<u>18 350 000</u>
Totaux pour les territoires d'outre-mer		<u>37 580 000</u>	<u>19 690 000</u>

Au total, ces annulations portent sur 116.110.000 francs en autorisations de programme et 55.134.000 francs en crédits de paiement.

Votre Commission des Finances, qui avait déjà en 1982 déploré le recours au procédé des annulations en cours d'exercice, ne peut que renouveler ses observations à l'encontre **d'une méthode qui conduit à rendre illusoire la discussion par le Parlement de la loi de finances initiale.**

– Par ailleurs, **la consommation des crédits** ne s'effectue pas toujours de façon parfaite. Le rapport du contrôleur financier sur l'exercice 1982 et les tableaux fournis portant sur les crédits disponibles à la fin du premier semestre 1983 sont éclairants à cet égard.

Certes, vu l'étroitesse de l'enveloppe budgétaire des sections DOM-TOM, les reliquats de crédits hérités des gestions antérieures sont insignifiants et n'interviennent pas dans la fixation des dotations initiales.

Mais on peut observer divers inconvénients qui rendent malaisée la maîtrise de la consommation des crédits :

- postes non pourvus d'administrateurs civils et d'agents à l'administration centrale, et dans les services extérieurs ;
- postes de personnels d'autorité dans les DOM occupés par des attachés d'administration ;
- postes vacants de techniciens dans les TOM ;
- évaluation aléatoire des indemnités d'éloignement ;
- inflation des frais de transport due à la multiplication des mutations de fonctionnaires ;
- dépassement de dépenses de matériel ;
- circonstances exceptionnelles exigeant l'attribution de subventions aux collectivités locales et à divers organismes des D.O.M. ;
- lenteur de réalisation des travaux des collectivités locales et dans les livraisons d'équipements ;
- annulation de certains équipements.

Votre Commission des Finances émet donc le vœu que soit recherchée, dans tous ces domaines, **une appréciation préalable et suffisamment à l'avance des besoins** et qu'une concertation accrue avec les responsables locaux permette **une adéquation plus réaliste dans le temps des crédits aux besoins d'équipement.**

Laissant aux rapporteurs pour avis le soin d'apprécier les évolutions des divers territoires et départements d'outre-mer dans le domaine économique, social et culturel, votre Commission des Finances s'attache, plus spécifiquement, à une étude technique des dotations et de la consommation des crédits.

Dans cette perspective, après une présentation synthétique des crédits, le présent rapport spécial, se fondant sur les diverses actions menées par le Secrétariat d'Etat, examine successivement les dépenses relatives à l'administration centrale et aux services extérieurs, les dépenses d'action sociale et culturelle et d'action économique, les crédits aux collectivités locales, enfin, les crédits de recherche dans les territoires d'outre-mer.

SECTION 1. PRESENTATION DES CREDITS

Le budget des départements et territoires d'outre-mer atteint (dépenses ordinaires + crédits de paiement) **1.219.539.085 francs**. Par rapport au budget voté de 1983, il ne marque donc qu'une croissance de 1,4 % en francs courants.

Cette constatation doit être éclairée par deux observations.

D'une part, rapportée à la hausse attendue des prix pour 1984 (soit 5 % en glissement), cette croissance apparente revient en fait à **une contraction de l'ordre de 3,6 % en francs constants, ce qui ne peut être considéré comme encourageant** eu égard à l'urgence des besoins des départements et territoires d'outre-mer.

D'autre part, le budget des DOM-TOM qui ne représente pour 1984 que 0,15 % du budget civil de l'Etat et 0,12 % du budget général, évolue sensiblement moins favorablement que l'ensemble des dépenses civiles qui progresseront, elles, de 6,5 %.

A priori, les crédits du secrétariat d'Etat aux DOM-TOM apparaissent donc modestes.

Par ailleurs, ils ne reflètent qu'une partie de l'effort financier d'ensemble de l'Etat en faveur de l'Outre-Mer qui trouve sa traduction dans les différents budgets des ministères techniques et qui est récapitulé dans deux fascicules « jaunes » annexés aux documents budgétaires.

A cet égard, **la parution tardive de ces fascicules jaunes rend relativement malaisée une appréciation exacte de la place du secrétariat d'Etat dans l'ensemble de l'effort de l'Etat lors de l'examen de la loi de finances.** Votre Commission des Finances suggère donc qu'un tableau très synthétique, intégré au « bleu » des DOM-TOM, résume le contenu de ces fascicules.

A la lecture de ces documents jaunes, dont les tableaux récapitulatifs sont publiés en annexe au présent rapport spécial, la modestie des dotations du Secrétariat d'Etat apparaît clairement.

Les concours de l'Etat aux départements et territoires d'Outre-Mer atteignent globalement 20,543 milliards de francs pour 1984, soit une progression de 7,73 % en francs courants par rapport à 1983.

Ces concours se répartissent comme suit :

	1983	1984	Variation 1984/1983 (en %)
- Départements d'Outre-Mer :			
. Dépenses civiles	12,798	13,826	+ 8,03 %
. Dépenses militaires	1,709	1,803	+ 5,5 %
- Territoires d'Outre-Mer :			
. dépenses civiles	2,886	3,014	+ 4,43 %
. dépenses militaires	1,799	1,899	+ 5,55 %
TOTAL DOM + TOM	14,507	15,629	+ 7,73 %

(en milliards de francs)

Rapportés à l'ensemble de l'effort global réalisé par l'Etat pour les départements et territoires d'Outre-Mer, les crédits du Secrétariat d'Etat ne représente que 7,79 % en 1984.

Les crédits du Secrétariat d'Etat, réunis en un seul fascicule bleu depuis 1981, ce dont votre Commission des Finances se félicite, sont répartis en trois sections : la section commune, les départements d'outre-Mer, les territoires d'outre-Mer.

Sur un plan purement formel, on peut regretter que le fascicule bleu ne comprenne pas un tableau récapitulatif d'ensemble, toutes sections confondues, des crédits du Secrétariat d'Etat. Il serait donc judicieux d'y pourvoir pour l'avenir.

Les crédits de la section commune atteignent 496,15 millions de francs (DO + CP). Ils représentent 35,85 % des crédits totaux du Secrétariat d'Etat. Ils révèlent une augmentation de 15,03 % par rapport à 1983. Ces crédits comprennent uniquement des dépenses ordinaires (Titre III. Moyens des services).

Les crédits de la section « Départements d'Outre-Mer » atteignent (DO + CP) 406,26 millions de francs. Ils comprennent des dépenses d'interventions publiques et des dépenses en capital. Ils représentent 36,43 % des crédits totaux du Secrétariat d'Etat. Ils sont affectés d'une contraction de l'ordre de - 7,3 % par rapport à 1983.

Enfin, les crédits de la section « Territoires d'Outre-Mer » atteignent (DO + CP) 317,1 millions de francs, ce qui représente 27,7 % des crédits du Secrétariat d'Etat. Ils ne comprennent, eux aussi, que des dépenses d'interventions publiques et des dépenses en capital. Ils sont affectés d'une contraction de l'ordre de - 4,8 % par rapport à 1983.

Pour avoir une idée plus exacte de l'évolution des crédits, il paraît nécessaire de raisonner toutes sections confondues, en termes de dépenses ordinaires ou en capital.

I. LES DEPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires atteignent, pour 1984, 838.605.085 francs. Elles représentent 68,76 % de l'ensemble des crédits du ministère. Par rapport à 1983, elles marquent une progression de 11,63 %.

1. Les moyens des services (Titre III) :

Les dépenses du Titre III figurent intégralement à la section commune. Elles atteignent 496.153.813 francs pour 1984, soit une augmentation de 15,03 % par rapport à 1983. Elles représentent 59,16 % des dépenses ordinaires.

Les principales mesures à signaler sont :

- pour l'administration centrale, une économie de l'ordre de 5,38 millions de francs réalisée par l'annulation de la partie non reconductible du crédit exceptionnel destiné au recensement de la population dans les TOM ;

- pour les services extérieurs des DOM, un ajustement de + 2,7 millions de francs des dotations affectées aux frais de déplacement et de matériel des services extérieurs dans les DOM, de même qu'un ajustement de 2,25 millions de francs pour les services extérieurs des TOM ;

- pour l'action sociale et culturelle dans les TOM, la création d'un service militaire adapté en Nouvelle-Calédonie (+ 15 millions de francs) ;

- pour l'action économique dans les TOM, la création d'une subvention aux offices en Nouvelle-Calédonie (+ 20 millions de francs sur le chapitre 36.01).

2. Les interventions publiques (Titre IV) :

Pour l'ensemble du Secrétariat d'Etat, les dépenses d'interventions publiques atteignent 342.451.272 francs pour 1984, soit une progression de 7,04 % par rapport à 1983. Elles représentent 40,83 % des dépenses ordinaires. Les dépenses du Titre IV sont ventilées entre la section DOM et la section TOM de la façon suivante :

- DOM : 156,9 millions de francs, soit une augmentation de 4,85 % par rapport à 1983 ;
- TOM : 185,4 millions de francs, soit une progression de 8,9 % par rapport à 1983.

Les principales mesures à signaler sont :

● S'agissant des DOM :

- une économie résultant, au titre des collectivités locales, de la réduction de la subvention d'amortissement de la dette de St-Pierre et Miquelon (- 3 millions de francs sur le chapitre 41.52) ;

- un double ajustement des crédits de personnel et d'action sociale ainsi qu'en faveur de l'insertion sociale de l'Agence pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'Outre-Mer (A.N.T.), soit + 9,5 millions de francs sur le chapitre 46.91.

● S'agissant des TOM :

- un ajustement des dotations affectées aux subventions aux budgets locaux des TOM (+ 9,5 millions de francs sur le chapitre 41.91) ;

- un ajustement des dotations affectées à la recherche scientifique dans les terres australes et antarctiques françaises (+ 1,29 million de francs sur le chapitre 41.91, article 22), de même qu'un ajustement des crédits destinés aux expéditions polaires françaises (+ 4 millions de francs sur le même chapitre), ce qui paraît être un élément positif de ce projet de budget.

II. LES DEPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital atteignent 381.034.000 francs en crédits de paiement, soit une contraction de l'ordre de - 15,6 % par rapport à 1983.

Ces crédits de paiement sont répartis à raison de :

- 249,3 millions de francs pour les DOM, soit une régression de 13,4 % par rapport à 1983 ;

- 131,6 millions de francs pour les TOM, soit une régression de 19,32 % par rapport à 1983.

L'évolution des autorisations de programme est relativement moins défavorable, puisqu'avec un montant total de 579.256.000 francs pour 1984, celles-ci marquent une croissance de + 0,28 % en francs courants, ce qui ne parviendra pas à compenser la hausse attendue des prix.

Les autorisations de programme sont inégalement réparties entre la section DOM et la section TOM :

- DOM : 399,9 millions de francs, soit une croissance de 4,77 % par rapport à 1983 ;

- TOM : 179,34 millions de francs, soit une contraction de 8,46 % par rapport à 1983.

1. Les investissements exécutés par l'Etat (Titre V) :

Les dépenses du Titre V atteignent, toutes sections confondues, 45.126.000 francs en autorisations de programme, soit une contraction de 10 % et 40.090.000 francs en crédits de paiement, soit une contraction de 15,5 % par rapport à l'année précédente.

La section DOM reçoit 39.240.000 francs en autorisations de programme (- 10 % par rapport à 1983) et 35.280.000 francs en crédit de paiement, soit une régression de 14,54 % par rapport à l'année précédente.

La section TOM reçoit 5.886.000 francs en autorisations de programme (- 10 %) et 4.800.000 francs en crédits de paiement (- 22,07 %).

La principale mesure à signaler est, s'agissant des DOM, au titre de l'action économique, un crédit de 35,28 millions de francs pour les infrastructures portuaires et routières de base en Guyane (chapitre 58.01 article 10).

2. Les subventions d'investissement accordées par l'Etat (Titre VI) :

Les dépenses du Titre VI atteignent, toutes sections confondues, 534.130.000 francs en autorisations de programme, soit une progression de + 1,25 % qui ne parvient pas à compenser le fléchissement de 15,6 % des crédits de paiement par rapport à 1983. Ces crédits atteignent 340.954.000 francs pour 1984.

La section DOM reçoit 360.671.000 francs en autorisations de programme, soit une croissance de + 6,67 % qui ne parvient pas à masquer la baisse de 13,49 % des crédits de paiement qui n'atteignent que 214.072.000 francs.

La section TOM reçoit 173.459.000 francs en autorisations de programme, ce qui donne une contraction de 8,41 % par rapport à 1983, évolution confirmée par celle des crédits de paiement qui fléchissent de - 18,96 % par rapport à l'année précédente et n'atteignent que 126.882.000 francs.

Les principales mesures à signaler sont :

● S'agissant des DOM :

- un crédit de 21,33 millions au titre du service militaire adapté (chapitre 68.11) ;

- un accroissement (+ 19,42 % en CP) de la subvention du FIDOM (section générale) pour les opérations relevant de l'action directe de l'Etat ;

- un fléchissement de 34,36 % en CP de la subvention au FIDOM (section départementale) pour les départements.

● S'agissant des TOM :

- un crédit de 7 millions de francs (CP) pour le service militaire adapté en Nouvelle-Calédonie (chapitre 68.10 nouveau, article 10) ;

- un fléchissement de 25,42 % en CP de la subvention au FIDES (section générale) ;

- un fléchissement de 22 % en CP de la subvention au FIDES (section des territoires) ;

- un fléchissement de 10,22 % en CP de la subvention pour la recherche scientifique dans les TOM.

SECTION 2 L'ADMINISTRATION GENERALE

Sous le vocable d'administration générale, le présent rapport réunit l'étude des crédits de l'administration centrale (action 01) et des services extérieurs (actions 02 et 03), qu'ils figurent à la section commune ou à la section Territoires d'outre-mer.

I - L'ADMINISTRATION CENTRALE

Les crédits de l'administration centrale atteignent, toutes sections confondues 54 776 458 francs pour 1984, soit un fléchissement de 2,69 % par rapport à 1983.

Ce fléchissement s'explique par la double contraction des crédits du titre III qui figurent à la section commune et des crédits du titre V qui figurent à la section Territoires d'outre-mer.

- Les crédits en **moyens des services** (Titre III) atteignent 52 276 458 francs, soit une contraction de 1,7 % par rapport à 1983. Ils représentent 10,53 % des crédits totaux du titre III.

Pour l'essentiel, la dérive prévue des prix détermine les extensions en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques prévues en 1983, ainsi que les provisions pour hausse des rémunérations en 1984.

Le budget pour 1984 est en outre marqué par l'application de divers textes concernant le régime indemnitaire et la protection sociale des agents publics.

Par ailleurs, une mesure d'ordre conduit à un ajustement à hauteur de + 1,024 million de francs des crédits du service de l'information pour permettre d'imputer sur le chapitre 34-02, article 40, des dépenses jusqu'à présent supportées par les subventions au FIDOM (chapitre 68-01) et au FIDES (chapitre 68-90).

La contraction des crédits reste due, pour l'essentiel à l'annulation de la partie non reconductible du crédit exceptionnel destiné au recensement de la population dans les territoires d'outre-mer (- 5,38 millions sur le chapitre 34-75).

Votre Commission observe qu'en 1982 la consommation des crédits du titre III n'a pas été optimale en raison de certaines vacances de postes. Elle forme le vœu que l'exercice 1984 remédie à de tels inconvénients.

- Les crédits d'équipement administratif de l'administration centrale, qui figurent au titre V (chapitre 57-91 article 10) atteignent 2,5 millions de francs pour 1984, soit une contraction de 19,35 %.

Votre Commission des Finances observe que la consommation des crédits de ce chapitre n'a pas été optimale, au moins en 1982, en raison des délais de réalisation des travaux de réhabilitation restant à effectuer dans les parties incendiées en mars 1979 de l'immeuble de la rue Oudinot, ainsi que des délais d'installation d'un autocommutateur téléphonique. Elle souhaite donc que des améliorations soient apportées dans ce domaine en 1984.

II - LES SERVICES EXTERIEURS

Les crédits des services extérieurs atteignent, toutes sections confondues, 196,9 millions de francs pour 1984, soit une progression de 8,82 % par rapport à 1983. Cette croissance s'explique par l'évolution des crédits portés au titre III qui figurent à la section commune.

- Les crédits en moyens des services atteignent, en effet, 194,62 millions de francs, soit une augmentation de 9,4 % par rapport à l'année précédente.

Les crédits de fonctionnement des services extérieurs dans les D.O.M. atteignent, pour leur part, 97,714 millions de francs, soit une progression de 10,53 % par rapport à 1983. Outre l'évolution des rémunérations, c'est un ajustement des dotations, affectées aux frais de déplacement et de matériel à hauteur de + 2,7 millions de francs pour les D.O.M. et de 2,25 millions de francs pour les T.O.M., qui éclaire cette croissance.

Votre Commission observe que la consommation des crédits du titre III mérite certains aménagements par une meilleure maîtrise des vacances de postes et des économies sur les frais de déplacements reposant sur une meilleure programmation des mutations de fonctionnaires.

- Les crédits d'équipement administratif des services extérieurs dans les T.O.M. (titre V) n'atteignent que 2,3 millions de francs pour 1984, soit une contraction de - 24,8 %.

Cette contraction qui affecte aussi bien les travaux de construction que les études est regrettable compte tenu des nécessités du développement et des besoins rencontrés dans les T.O.M.

SECTION 3. L'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE

Les crédits de l'action sociale et culturelle dans les DOM (action 05) et dans les TOM (action 09) concernent les trois sections du budget du Secrétariat d'Etat. Ils atteignent globalement (dépenses ordinaires + crédits de paiement) 351,659 millions de francs soit une augmentation de 13,87 %. Ils figurent aux titres III, IV et VI du budget.

Les départements d'Outre-Mer bénéficient de l'essentiel de ces crédits et reçoivent 323,44 millions de francs à ce titre. Les territoires d'Outre-Mer reçoivent quant à eux 28,21 millions de francs du fait de l'extension du service militaire adapté en Nouvelle-Calédonie.

— Les crédits en moyens des services (Titre III) atteignent 214,249 millions de francs. Cette évolution est due à l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques en 1983 ainsi qu'aux provisions pour hausse des rémunérations en 1984. Elle est également due à la mise en oeuvre de la réglementation concernant le régime indemnitaire et la protection sociale des agents publics.

Elle est enfin due à un crédit de 15 millions de francs au titre de l'extension du **service militaire adapté en Nouvelle-Calédonie**.

— Les crédits d'intervention publique (Titre IV) atteignent au total 96,09 millions de francs pour 1984, soit une augmentation de 14,7 % par rapport à 1983. Ils figurent à la section DOM et à la section TOM.

Les départements d'Outre-Mer bénéficient de la plus grande masse de ces crédits avec 87,88 millions de francs, les territoires d'Outre-Mer ne recevant que 6,21 millions de francs.

La principale mesure à signaler est un double ajustement (+ 9,5 millions de francs sur le chapitre 46.91 article 30) pour les actions de personnel et d'action sociale ainsi que d'insertion sociale de l'**Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'Outre-Mer (A.N.T.)**.

L'A.N.T. mène une action incontestablement utile depuis sa création en février 1982. Le rapport de l'inspecteur général Lucas, remis à M. le Secrétaire d'Etat le 16 mai 1983, montre à quel point l'insertion

des quelque 500.000 migrants d'Outre-Mer en France métropolitaine doit être améliorée. De même, les assises nationales des originaires d'Outre-Mer, tenues à Paris le 16 juin 1983 et dont l'organisation avait été confiée à l'A.N.T., ont constitué une intéressante base de réflexion pour l'action de l'agence. Il est cependant souhaitable que l'Administration ne se repose pas sur l'A.N.T. de telle sorte que celle-ci, victime en quelque sorte de son succès, devienne une « sous-administration » parallèle réservée aux originaires de l'Outre-Mer.

– Les dépenses en capital consacrées à l'action sociale et culturelle dans les DOM atteignent le chiffre modeste de 29,32 millions de francs pour 1984. L'essentiel de ces crédits, qui figurent au Titre VI (subventions d'équipement) concerne les départements d'Outre-Mer (avec 21,32 millions de francs sur le chapitre 68.11 article 10) dans le cadre du **service militaire adapté**. Ces crédits marquent cependant un fléchissement de - 14,2 % en CP par rapport à l'année précédente.

Créé il y a 20 ans, le service militaire adapté aux conditions économiques des départements d'Outre-Mer a reçu pour missions essentielles :

- de dispenser une formation professionnelle à des jeunes gens, ceci dans un cadre militaire, au cours du service national ;
- de contribuer à la mise en valeur des départements d'Outre-Mer par des actions utiles à l'économie et génératrices d'emploi ;
- de participer le cas échéant à l'exécution des plans de protection, des plans de secours et des plans d'aides aux services publics.

Il s'adresse aux jeunes gens originaires des DOM.

Le service militaire adapté est placé sous l'autorité du secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM qui dispose à son budget des emplois et des crédits nécessaires. Cependant, cet organisme relève du ministre de la Défense pour la gestion du personnel, la réglementation militaire et l'administration.

3.500 personnels militaires et civils servent au S.M.A. et sont répartis en cinq unités formant corps, chaque régiment étant lui-même divisé en quatre compagnies suivant le modèle des unités classiques.

Le cycle de formation total correspond à la durée légale du service national en France, soit 12 mois.

Le cycle est différent suivant qu'il s'agit de préformation ou de formation professionnelle :

- après deux mois de stage de préformation, le jeune soldat est versé dans une compagnie de travaux-école. Le passage dans cette compagnie, véritable entreprise, permet une concrétisation de compétence et connaissances en cours d'acquisition par la mise en situation de travail réel ;

- les stagiaires sélectionnés par des tests A.F.P.A. (association nationale de formation professionnelle des adultes) ou du fait de leur bon niveau d'instruction générale, préparent tout ou partie d'un diplôme d'Etat au cours d'un stage de formation d'une durée variable de 6 à 10 mois.

La souplesse du S.M.A. tient à la possibilité de moduler facilement les lieux et dates de stages.

Les travaux au profit des collectivités locales permettent l'application des connaissances acquises au cours des stages de préformation de deux mois.

Le S.M.A. participe au renforcement du secteur productif et compte tenu de la situation des départements d'Outre-Mer, il intervient dans les domaines agricoles et forestiers essentiellement.

Enfin, il prend part à la lutte contre le chômage par la création directe d'entreprises agricoles ou encore par la réalisation d'infrastructure routière ou aéroportuaire favorisant le tourisme ou facilitant le développement économique de la région.

Les crédits totaux consacrés par le ministère au service militaire adapté dans les départements d'Outre-Mer atteignent (dépenses ordinaires + crédits de paiement) 236,57 millions de francs pour 1984, soit une croissance de 4,49 % par rapport à 1983. Le fléchissement des subventions d'investissement est, en effet, compensé partiellement par une croissance de 6,8 % des moyens de services.

**SERVICE MILITAIRE ADAPTE
DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER
(synthèse des crédits)**

Chapitres et articles	CP en millions de francs pour 1983	CP en millions de francs pour 1984
31.41 10	123,58	132,78
..... 30	5,48	5,77
..... 40	1,9	2,2
31.94 30	mémoire	mémoire
34.41 10	20,27	19,84
34.42 10	30,57	33,63
34.43 10	9,62	9,91
34. 10	0,137	0,141
34.94 10	2,97	3,97
37.91 30	7	7
TOTAL DO	201,527	215,241
68.11	24,86	21,329
TOTAL pour le SMA DOM (DO + CP)	226,387	236,57

Par ailleurs, et c'est une innovation intéressante que votre Commission des Finances se plaît à souligner, un crédit de 7 millions de francs est ouvert sur un chapitre 68.10 nouveau pour accompagner l'extension du service militaire adapté en Nouvelle-Calédonie.

Au total (DO + CP) ce sont quelque 22 millions de crédits qui sont consacrés à cette extension, à raison de 15 millions pour le Titre III et de 7 millions de crédits de subvention d'investissement. Ces crédits se répartissent comme suit :

SMA en Nouvelle-Calédonie	Chapitre	Article	CP en millions de francs pour 1984
	31.42	10	8,5
	34.41		1,4
	34.42	30	1,3
	34.43	30	2,44
	34.91	30	0,46
	34.94	30	0,9
TOTAL DO			15
	68.10 (nouveau)		7
TOTAL pour le SMA TOM (DO + CP)			22

Votre Commission attend avec intérêt les résultats de cette extension qui permettront d'envisager, en cas de besoin, la généralisation du service militaire adapté dans tous les territoires d'Outre-Mer.

SECTION 4
- L'ACTION ECONOMIQUE

Les crédits consacrés à l'action économique atteignent 354,436 millions de francs pour 1984, soit une contraction de 12,1 % par rapport à l'année précédente. Votre Commission des Finances observe a priori que, dans un domaine où les besoins en développement sont si manifestes, une telle régression ne peut aboutir qu'à des amoindrissements de programmes.

Ces crédits se répartissent comme suit :

(en millions de francs)

Action économique	1983	1984	Variation 1984/1983
Titre III			
DOM	-	-	-
TOM	20	-	-
Titre IV			
DOM	-	-	-
TOM	-	-	-
Titre V			
DOM	41,286	35,28	- 14,5 %
TOM	-	-	-
Titre VI			
DOM	220,006	192,143	- 12,6 %
TOM	142,25	107,013	- 24,6 %
TOTAUX (DO + CP)	403,542	354,436	- 12,1 %

- Concernant les crédits en moyens des services (Titre III), il faut souligner une mesure, que votre Commission considère comme une clarification, consistant dans l'inscription à un chapitre 36.01 (nouveau) de la subvention aux **offices en Nouvelle-Calédonie** d'un crédit de 20 millions de francs.

Ces crédits, complétés par les subventions au F.I.D.E.S. figurant aux chapitres 68.90 et 68.92, devraient permettre de poursuivre la politique menée par les offices, notamment en matière d'investissement.

Il faut rappeler l'existence de ces trois offices :

- . office foncier,
- . O.D.I.L.,
- . office culturel, scientifique et technique canaque.

Il est souhaitable que ces offices soient dotés de moyens suffisants pour remplir leur mission.

– L'essentiel des crédits est cependant constitué par les dépenses en capital qui atteignent 334,436 millions de francs pour 1984.

S'agissant des **investissements exécutés par l'Etat**, seuls les **départements d'outre-mer** sont concernés. Les crédits de paiement s'élèvent à ce titre à 35,28 millions de francs pour 1984, soit une **contraction de - 14,5 %** par rapport à l'année précédente sur le chapitre 58.01.

Ces crédits sont consacrés dans leur totalité au financement des infrastructures portuaires et routières en Guyane, qu'il s'agisse d'études ou de travaux et constructions.

L'évolution des subventions de fonctionnement au Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM) et au Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDES) est également préoccupante.

● Le FIDOM

Créé en 1946, le FIDOM est actuellement régi par le décret n° 79.507 du 28 juin 1979 pour sa gestion budgétaire.

D'une manière générale, le FIDOM semble avoir, par son rôle d'indicateur, contribué au développement technique et à la mise sur pied d'une infrastructure en utilisant les potentialités et les spécificités locales.

Il a respecté une parité entre les deux sections qui correspondent soit à des investissements d'intérêt national, soit à des investissements d'intérêt local.

Les chapitres 68.00 et 68.02 (FIDOM Sections centrale et locale) sont destinés à être clos et seuls des crédits de paiement figurent au budget jusqu'à épuisement des autorisations de programme.

Mais votre Commission des Finances, qui soulignait déjà en 1982 le fléchissement de subventions au Fonds ne peut que renouveler, pour l'exercice 1984, ses observations. Certes, la subvention du chapitre 68.01 (Opérations relevant de l'action directe de l'Etat) atteint 124,143 millions de francs pour 1984, soit une croissance de 20,34 % par rapport à 1983, confirmée par la croissance des autorisations de programme (+ 50,9 %). En revanche, la subvention du chapitre 68.04 (Départements) fléchit de 33,9 % en crédits de paiement et de 31,8 % en autorisations de programme.

Votre Commission observe que le FIDOM devait bénéficier d'une mesure nouvelle de 28,93 millions de francs pour permettre aux régions de se doter de moyens d'équipement appropriés, mais que ces moyens n'apparaissent pas clairement dans le fascicule « bleu ». Si la volonté des pouvoirs publics se confirmait en ce domaine, elle souhaite qu'une nouvelle ligne budgétaire concrétise cette ambition.

● Le FIDES

Les subventions au FIDES connaissent, elles aussi, une évolution préoccupante.

La subvention du chapitre 68.90 (section générale) n'atteint que 85,76 millions de francs en crédits de paiement, soit - 25,4 % par rapport à 1983 et 122,46 millions en autorisations de programme, soit - 14 %.

La subvention du chapitre 68.92 (section des territoires) n'atteint quant à elle que 21,25 millions de francs, soit - 22 % et ses autorisations de programme stagnent à 30,97 millions de francs.

Il est vrai que cette diminution résulte principalement du transfert à la section commune de 20 millions de francs correspondant aux dépenses de fonctionnement des offices de Nouvelle-Calédonie. Selon les services concernés, les interventions de la section générale s'appliqueront principalement à la poursuite des actions prioritaires lancées par le Secrétariat d'Etat telles que :

- la réforme foncière, le développement de l'intérieur et des îles et l'intervention de l'Office culturel et technique en Nouvelle-Calédonie ;
- la réparation des nombreux dégâts cycloniques en Polynésie ;
- l'équipement des Terres Australes et Antarctiques Françaises ;
- la promotion mélanésienne et le développement des infrastructures de base pour Wallis et Futuna.

Votre Commission des Finances émet, concernant ces subventions d'équipement, deux observations :

– d'une part, le fléchissement de leur montant implique un amoindrissement de la capacité d'incitation à l'équipement alors que les besoins sont évidents ;

– d'autre part, la consommation des crédits du FIDOM et du FIDES n'est pas optimale en raison de retards dans les livraisons d'équipement et d'annulations de programmes. Il est donc souhaitable que des améliorations soient apportées à cet égard.

L'examen des dépenses d'action économique est enfin l'occasion d'évoquer le sort du projet de port en eau profonde concernant le site de Longoni (Mayotte).

D'un intérêt économique et stratégique incontestable, ce projet lancé début 1981 est bloqué depuis 1982.

En effet, un projet concurrent concernant Anjouan (Comores) est également à l'étude.

Le fonds européen de développement (F.E.D.), qui devait contribuer au plan de financement de cette opération dont le coût serait d'environ 55 millions de francs, voit son intervention subordonnée à une décision de la Commission des Communautés européennes qui tarde à venir.

Il est cependant clair que toute renonciation de la France au site de Longoni mettrait de facto Mayotte sous la dépendance des Comores sur le plan commercial, avec les conséquences ethniques et stratégiques que cela implique.

SECTION 5 LES COLLECTIVITES LOCALES

● Dans les départements d'Outre-Mer, **sur le plan institutionnel**, l'année écoulée a été essentiellement marquée par la poursuite de la décentralisation.

Les conventions de partage des services des préfectures prévues par les articles 26 et 73 de la loi du 2 mars 1982, ont été conclues et approuvées entre l'Etat et les conseils généraux d'une part, entre l'Etat et les conseils régionaux d'autre part, exception faite pour Saint-Pierre et Miquelon qui ne constitue pas une région et dont la petite taille en tant que département n'a pas paru justifier un partage des services.

La loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 a institué outre-mer les conseils régionaux prévus par les articles 59 et 60 de la loi du 2 mars 1982, après que le Conseil Constitutionnel ait sanctionné, le 2 décembre 1982, un projet qui instituait une assemblée unique dotée des pouvoirs du conseil général et du conseil régional.

Les chambres régionales des comptes de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique ont désormais un président unique (loi du 7 janvier 1983) et la chambre régionale d'Aquitaine a reçu compétence pour juger les comptes des communes de Saint-Pierre et Miquelon (loi du 22 juillet 1983).

Afin de compléter le dispositif des lois de décentralisation applicables dans les DOM, le Gouvernement a élaboré un projet de loi relatif aux compétences des régions d'outre-mer qui vient d'être soumis aux conseils régionaux et généraux concernés et sera proposé à l'examen du Parlement au cours de la session d'automne 1983.

Ce texte viendra préciser les compétences spécifiques qui paraissent devoir être dévolues aux nouvelles collectivités régionales, en plus de celles que leur confèrent les lois du 7 janvier 1983 et du 22 juillet 1983, applicables dans les DOM comme en métropole.

Sur le plan politique, l'année écoulée a été principalement marquée par les élections régionales du 20 février 1983 et les élections municipales des 6 et 13 mars 1983.

Enfin, en ce qui concerne les TOM et Mayotte, l'article 11 de la loi du 2 mars 1982 et l'article 12 de la loi du 7 janvier 1983 ont prévu que leurs dispositions seraient étendues par des lois qui les adapteraient à la situation particulière de ces territoires. C'est ainsi que les conditions dans lesquelles la décentralisation sera étendue aux communes des TOM fait actuellement l'objet d'études. Par ailleurs la loi du 7 janvier 1983 prévoit que les communes des territoires d'Outre-Mer et de Mayotte bénéficieront de la dotation globale d'équipement.

● Les crédits consacrés aux collectivités locales des départements d'Outre-Mer (action 04) et des territoires d'Outre-Mer (action 08) atteignent (dépenses ordinaires + crédits de paiement) 224,539 millions de francs pour 1984 soit **une augmentation de 2,16 % par rapport à 1983**. Cette évolution ne saurait être considérée comme satisfaisante dans la mesure où elle ne parvient pas à suivre la dérive attendue des prix.

(en millions de francs)

Collectivités locales	1983	1984	Variation 1984/1983
TITRE III	-	-	-
DOM	-	-	-
TOM	-	-	-
TITRE IV			
DOM	71,796	69,037	- 3,84 %
TOM	145,379	154,902	+ 6,55 %
TITRE V			
DOM	-	-	-
TOM	-	-	-
TITRE VI			
DOM	2,608	0,6	- 76,9 %
TOM	-	-	-
TOTAL (DO + CP)	219,783	224,539	+ 2,16 %

Les crédits figurent à la section DOM à hauteur de 69,637 millions de francs et à la section TOM à hauteur de 154,902 millions de francs. Ils concernent le Titre IV (Interventions publiques) et le Titre VI (Subventions d'équipement).

S'agissant des **dépenses d'interventions publiques**, on constate un **fléchissement de - 3,84 % des crédits**.

● Pour les départements d'Outre-Mer, on observe une stagnation :

– des subventions pour les dépenses des services d'incendie et de secours dans le cadre de la protection civile, avec 382.204 francs sur le chapitre 41.31 ;

– des subventions obligatoires aux collectivités locales, avec 8.192.958 francs sur le chapitre 41.51 article 10 ;

– des subventions d'encouragement à la construction immobilière avec 34.660.000 francs sur le chapitre 41.51 article 20.

Par ailleurs, une économie de 3 millions de francs est réalisée par la réduction de la subvention d'amortissement de la dette à Saint-Pierre et Miquelon (chapitre 41.52 article 10).

Une réduction de 47.621 francs est en outre opérée sur les annuités à verser à la compagnie martiniquaise de distribution d'énergie (chapitre 44.01).

En revanche, on constate un ajustement de + 288.402 francs de la dotation destinée à la prise en charge de fonctionnaires des corps de l'Etat pour l'administration de Saint-Pierre et Miquelon, dans le cadre de la loi n° 74.640 du 12 juillet 1974 (chapitre 41.51 article 30).

Enfin, l'aide aux originaires des DOM et aux activités culturelles atteint 2.084.769 francs, grâce à une mesure nouvelle de + 121.709 francs sur le chapitre 41.52 article 20.

● Pour les territoires d'Outre-Mer, on observe une croissance de + 6,55 % des subventions d'équilibre du Titre IV par rapport à 1983.

Il convient de signaler que ces crédits figurent intégralement au chapitre 41.91 de la section TOM mais que les crédits de l'article 22 de ce chapitre (T.A.A.F.) seront évoqués à l'occasion de l'étude du budget civil de recherche. Les divers territoires bénéficient des ajustements suivants :

article 10 Wallis et Futuna.....	+ 316.950 francs
article 21 T.A.A.F.....	+ 4.634.082 francs
article 30 Nouvelle-Calédonie.....	+ 252.271 francs
article 50 Iles éparses	+ 31.000 francs
article 60 Fonctionnaires affectés dans les services territoriaux.....	+ 4.288.949 francs

Ces ajustements représentent au total 9,52 millions de francs. Le budget territorial de la Polynésie française ne reçoit pas de subvention d'équilibre.

Les **subventions d'investissement (Titre VI)** concernent exclusivement la section des départements d'Outre-Mer. Elles évoluent de façon préoccupante puisque, ne représentant que 600.000 francs, elles fléchissent de 76,9 % en crédits de paiement par rapport à 1983.

Ce fléchissement est dû :

- à l'effondrement des crédits de paiement de la subvention pour travaux divers d'intérêt local (- 67,46 % sur le chapitre 67.51 par rapport à 1983) ;

- à la disparition des crédits consacrés aux grosses réparations des edifices cultuels appartenant aux collectivités locales (chapitre.68.20) ;

- à la quasi disparition de la subvention pour les constructions publiques des collectivités locales (- 92 % sur le chapitre 68.50 qui n'est plus abondé qu'à hauteur de 70.000 francs).

Il faut cependant rappeler que les collectivités locales des DOM bénéficieront de la **dotations globale d'équipement**. Elles ont reçu environ 49,5 millions de francs à ce titre en 1983.

SECTION 6. LA RECHERCHE DANS LES T.O.M.

Les crédits du budget civil de recherche du Secrétariat d'Etat font l'objet d'une présentation par action pour la recherche dans les territoires d'Outre-Mer (action 11).

Les crédits consacrés à cette action atteignent (dépenses ordinaires + crédits de paiement) 37,182 millions de francs pour 1984 soit une augmentation de 11,4 % par rapport à 1983.

Ces crédits figurent aux Titres IV et VI de la section territoires d'Outre-Mer.

● S'agissant des crédits d'interventions publiques (Titre IV), la subvention d'équilibre pour les terres australes et antarctiques françaises atteint 24,3 millions de francs pour 1984, soit une augmentation de 27,8 % par rapport à 1983.

Cette augmentation est due à deux ajustements sur le chapitre 41.91 article 22 :

– 1,29 million de francs pour les dotations affectées à la recherche scientifique dans les terres australes ;

– 4 millions de francs pour les expéditions polaires françaises.

Il faut rappeler que **l'affrètement et l'exploitation du « Marion-Dufresne »** constituent le poste de dépenses le plus important du Territoire des Terres australes et Antarctiques Françaises (T.A.A.F.).

De 1979 à 1983, les charges d'affrètement du « Marion Dufresne » ont crû de quelque 57,99 %. Elles atteignent 38,4 millions de francs en 1983.

De plus, cette charge va croissant, compte tenu :

– d'une part, de la formule de révision qui augmente beaucoup plus que l'indice moyen des prix et que la subvention de fonctionnement accordée aux T.A.A.F. ;

- d'autre part, du coût croissant du carburant, dont le prix est libellé en dollars américains et qui en suit les évolutions.

De ce fait, le budget des T.A.A.F. se trouve en situation de déséquilibre structurel.

● S'agissant des **subventions d'investissement** (Titre VI), on constate que les crédits de paiement de la subvention à la recherche scientifique dans les T.A.A.F. n'atteignent que 12,869 millions de francs pour 1984 soit **un fléchissement de - 10, 22 %** par rapport à 1983. Les autorisations de programme du chapitre 68.05 article 10 fléchissent, quant à elles, de 22,8 % par rapport à l'année précédente.

ANNEXES

ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'EFFORT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER CONSACRÉ AUX DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

(en millions F)

	1983			1984		
	Gestion des services	Crédits affectés	Total	Gestion des services	Crédits affectés	Total
I. DÉPENSES CIVILES						
Affaires sociales et solidarité nationale :						
II. Santé et solidarité nationale.	"	112,059	112,059	"	118,348	118,348
III. Travail.....	"	12,642	12,642	"	13,407	13,407
Agriculture.....	"	19,913	19,913	"	22,105	22,105
Anciens combattants.....	0,387	35,233	35,620	0,426	35,581	36,007
Culture et communication.....	"	0,267	0,267	"	1,900	1,900
Commerce et artisanat.....	"	0,060	0,060	"	0,070	0,070
Économie et finances :						
I. Charges communes.....	"	355,600	355,600	"	391,765	391,765
II. Services financiers.....	"	63,755	63,755	"	67,921	67,921
Éducation nationale :						
I. Enseignement scolaire.....	"	1.323,460	1.323,460	"	1.361,905	1.361,905
Industrie et recherche :						
II. Industrie.....	"	1,664	1,664	"	1,755	1,755
III. Recherche.....	"	119,055	119,055	"	135,190	135,190
Intérieur et décentralisation.....	0,668	106,243	106,911	0,690	112,986	113,676
Justice.....	"	45,946	45,946	"	47,829	47,829
Mer.....	0,213	5,904	6,117	0,220	8,485	8,705
Postes et télécommunications.....	"	45,366	45,366	"	47,065	47,065
Temps libre.....	"	10,718	10,718	"	9,347	9,347
Territoires d'outre-mer.....	36,567	419,356	455,923	37,632	427,029	464,661
Transports :						
Aviation civile et météorologie...	4,433	154,244	158,677	4,644	160,604	165,248
Transports intérieurs.....	"	5,000	5,000	"	"	"
Urbanisme et logement.....	1,167	6,126	7,293	1,239	6,211	7,450
Totaux (1).....	43,435	2.842,611	2.886,046	44,851	2.969,503	3.014,354
II. DÉPENSES MILITAIRES						
Défense :						
Section commune.....	179,183	219,696	398,879	178,932	222,844	401,776
Service des essences.....	"	7,858	7,858	"	6,785	6,785
Section air.....	"	103,700	103,700	"	110,806	110,806
Section forces terrestres.....	22,200	354,572	376,772	24,030	358,307	382,337
Section marine.....	"	700,307	700,307	"	750,816	750,816
Section gendarmerie.....	"	211,613	211,613	"	225,181	225,181
Territoires d'outre-mer.....	"	"	"	"	22,000	22,000
Totaux (II).....	201,383	1.597,746	1.799,129	202,962	1.696,739	1.899,701
Totaux généraux.....	244,818	4.440,357 (1)	4.685,725 (1)	247,813	4.666,242 (1)	4.914,955 (1)

(1) Non compris dotation globale de fonctionnement :

1983.....	167,900
1984.....	189,800

ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'EFFORT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER CONSACRÉ AUX TERRITOIRES D'OUTRE-MER

(en millions F)

	1983			1984		
	Gestion des services	Crédits affectés	Total	Gestion des services	Crédits affectés	Total
I. Dépenses civiles						
Affaires sociales et solidarité nationale :						
I. Section commune.....	"	1,696	1,696	"	1,753	1,753
II. Santé et solidarité nationale.	"	2.108,271	2.108,271	"	2.167,845	2.167,845
III. Travail.....	1,107	304,252	305,359	1,165	323,672	324,837
Agriculture.....	0,850	182,346	183,196	0,895	188,101	188,996
Anciens combattants.....	2,740	50,981	53,721	2,929	75,448	78,377
Commerce et artisanat.....	"	4,188	4,188	"	10,045	10,045
Culture et communication.....	3,265	14,895	18,160	3,484	21,184	24,668
Départements d'outre-mer.....	14,229	509,035	523,264	16,295	482,654	498,949
Économie et finances :						
I. Charges communes.....	"	646,615	646,615	"	714,315	714,315
II. Services économiques et financiers.....	3,093	499,971	503,064	3,297	553,804	557,101
Éducation nationale :						
I. Enseignement scolaire.....	"	5.112,291	5.112,291	"	5.413,366	5.413,366
II. Enseignement universitaire.....	"	97,748	97,748	"	98,786	98,786
Environnement.....	"	15,665	15,665	"	5,365	5,365
Formation professionnelle.....	"	104,785	104,785	"	177,013	177,013
Industrie et recherche :						
II. Industrie.....	"	10,318	10,318	"	10,990	10,990
III. Recherche.....	"	311,409	311,409	"	350,770	350,770
Intérieur et décentralisation.....	2,955	316,940	319,895	2,979	336,554	339,533
Justice.....	"	191,137	191,137	"	210,957	210,957
Mer.....	0,366	245,195	245,561	0,377	245,518	245,895
Postes et télécommunications.....	6,753	1.244,620	1.251,373	7,316	1.295,559	1.302,875
Services généraux du Premier ministre.....	"	0,166	0,166	"	0,173	0,173
Temps libre.....	0,370	36,718	37,088	0,400	30,723	31,123
Transports :						
I. Aviation civile.....	4,378	127,467	131,845	4,582	139,225	143,807
II. Transports intérieurs.....	"	94,635	94,635	"	95,735	95,735
Tourisme.....	0,229	2,348	2,577	0,252	0,250	0,502
Urbanisme et logement.....	1,859	522,315	524,174	1,924	830,927	832,851
Totaux (I).....	42,194	12.756,007	12.798,201	45,895	13.780,732	13.826,627
II. Dépenses militaires						
Départements d'outre-mer.....	"	223,544	223,544	"	235,027	235,027
Défense :						
Section commune.....	99,304	134,759	234,063	107,930	141,248	249,178
Section gendarmerie.....	"	469,234	469,234	"	512,937	512,937
Section air.....	"	78,982	78,982	"	83,991	83,991
Section forces terrestres.....	14,170	530,535	544,705	15,790	552,863	568,653
Section marine.....	"	157,529	157,529	"	152,022	152,022
Service des essences.....	"	1,376	1,376	"	1,357	1,357
Totaux (II).....	113,474	1.595,959	1.709,433	123,720	1.679,445	1.803,165
Totaux généraux.....	155,668	(1)14.351,966	(1)14.507,634	169,615	(2)15.460,177	(2)15.629,792

(1) Non compris la dotation globale de fonctionnement : 1.201,890.
(2) Non compris la dotation globale de fonctionnement : 1.315,300.

Au cours de sa réunion du mercredi 2 novembre, la Commission des Finances a procédé à l'examen des crédits des Départements et Territoires d'Outre-Mer.

Sous réserve des garanties qu'elle souhaite obtenir du Gouvernement concernant les concours aux collectivités locales et à la recherche scientifique ainsi que le projet de port en eau profonde à Mayotte, votre Commission des Finances a décidé, dans sa majorité, de soumettre ces crédits à l'appréciation du Sénat.

